

23.05.2005 – 08:30 Uhr

La fumée dans les bars et les restaurants: La santé de 100'000 employées et employés de service est en jeu

Lucerne (ots) -

Indication: Des informations complémentaires sur le sondage auprès des cantons (en allemand) peuvent être téléchargées gratuitement en format pdf sous:
<http://www.presseportal.ch/de/story.htx?firmaid=100004457>

La fumée passive est encore plus dommageable à la santé que la fumée filtrée inhalée par le fumeur. C'est aujourd'hui prouvé scientifiquement. Pour Hotel & Gastro Union, la santé des 100'000 travailleuses et travailleurs occupés au service passe avant la liberté des fumeurs. Les 100'000 employés de service sont exposés jour après jour des heures durant à la fumée passive et leur santé est par conséquent particulièrement mise en danger par la fumée passive.

Selon l'art. 19 de l'ordonnance 3 de la Loi sur le travail (OLT3), "L'employeur doit veiller, dans le cadre des possibilités de l'exploitation, à ce que les travailleurs non-fumeurs ne soient pas incommodés par la fumée d'autres personnes."

Comme le montre un sondage actuel de Hotel & Gastro Union auprès des cantons, instances compétentes pour l'application de la Loi sur le travail, l'art. 19 OLT3 ne fournit guère de protection aux employés de service des bars et des restaurants. Comme cette disposition n'impose aux employeurs aucune obligation générale de protection des travailleurs contre la fumée passive, les cantons se contentent essentiellement de donner des conseils et de sensibiliser les employeurs à une meilleure protection contre la fumée passive (voir pour chaque canton en annexe).

De l'avis de Hotel & Gastro Union, l'article de protection des non-fumeurs de 1993 (art. 19 OLT3) ne correspond plus à l'état actuel des connaissances scientifiques. En Suisse aujourd'hui, les travailleurs doivent, au nom de la protection de leur santé, bénéficier du droit de travailler dans un espace sans fumée.

Hotel & Gastro Union propose par conséquent la révision de l'art. 19 OLT3. Le passage "dans le cadre des possibilités de l'exploitation" doit être supprimé. Pour Eric Dubuis, secrétaire romand de Hotel & Gastro Union, c'est une évidence: "Pour la protection des collaborateurs, il faut introduire une interdiction rigoureuse de fumer dans tous les locaux où on sert à boire et à manger!"

Une enquête de Hotel & Gastro Union en janvier 2005 auprès de 821 collaboratrices et collaborateurs de l'hôtellerie et de la restauration montre que ces derniers aussi veulent des places de travail sans fumée!

Sur un total de 821 sondés du service, de la cuisine, de l'intendance et de l'accueil...

- ... 78,5% sont pour l'interdiction de fumer dans les bars et les restaurants
- ... 21,5% sont contre l'interdiction de fumer dans les bars et les restaurants

Sur les 288 sondés du domaine du service ...

- ... 75,5% sont pour l'interdiction de fumer dans les bars et les restaurants
- ... 24,5% sont contre l'interdiction de fumer dans les bars et les restaurants

Avec 18'100 membres, Hotel & Gastro Union est le principal syndicat des travailleuses et travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration suisses.

Contact:

Français:

Eric Dubuis

secrétaire romand

Tél. +41/21/616'27'07

Mobile +41/79/290'76'26

Allemand:

Stefan Unternährer

directeur adjoint

Tél. +41/41/418'23'55

Mobile +41/79/598'11'14

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004457/100490527> abgerufen werden.